

**PACICC**

Société d'indemnisation
en matière d'assurances IARD

Rapport annuel 2015

Pour la protection des
consommateurs en cas d'insolvabilité
d'une société d'assurance habitation,
automobile ou commerciale



Mission de la SIMA

La Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD a pour mission de protéger les titulaires de police admissibles contre les pertes financières excessives dans l'éventualité où un assureur membre deviendrait insolvable.

Nous nous efforçons de limiter les coûts liés à l'insolvabilité des assureurs et, en protégeant financièrement les titulaires de police, nous cherchons à maintenir la grande confiance que les consommateurs et les entreprises ont envers l'industrie canadienne des assurances IARD.

Principes de la SIMA

- Dans le cas peu probable où une société d'assurance deviendrait insolvable, les titulaires de police doivent être protégés contre les pertes financières excessives grâce au règlement rapide des demandes d'indemnité admissibles.
- Une bonne préparation financière est essentielle pour que la SIMA puisse intervenir efficacement en cas de liquidation d'une société d'assurance. La SIMA doit pour cela avoir une capacité financière adéquate et gérer prudemment les fonds d'indemnisation.
- Une saine gouvernance, des parties prenantes bien informées et la prestation rentable des services aux membres sont les piliers de la réussite de la SIMA.
- Des consultations fréquentes et ouvertes avec les assureurs membres, les organismes de réglementation, les liquidateurs et d'autres parties prenantes contribueront à l'amélioration de la performance de la SIMA.
- Une connaissance approfondie de l'industrie des assurances IARD acquise grâce à la recherche appliquée et à l'analyse est essentielle pour assurer un suivi efficace des risques d'insolvabilité.

Principales réalisations de 2015

- Achèvement de l'élaboration d'un nouveau mécanisme de cotisation extraordinaire conçu spécifiquement pour répartir les coûts d'une insolvabilité d'une ampleur exceptionnelle de façon à atténuer le risque d'une réaction en chaîne au sein de l'industrie.
- Création d'un nouveau comité du conseil – le Comité de liaison préinsolvabilité avec les organismes de réglementation, auquel siègent seulement les membres du conseil issus du public – pour que nous soyons plus aptes à travailler efficacement avec les organismes de réglementation de l'assurance.
- Publication de *The role of capital in weathering crises* – le neuvième titre de la collection *La faillite chez les assureurs* – et distribution aux membres et à d'autres parties prenantes.
- Deuxième année complète de programmation du Forum des gestionnaires de risques de l'industrie des assurances IARD, qui incluait trois rencontres de réseautage et trois webinaires. Le Forum compte plus de 300 membres parmi les professionnels de la gestion des risques de l'assurance IARD, y compris un contact principal au sein de chaque assureur membre de la SIMA.

Table des matières

Message du président du conseil	2	Personnel et coordonnées de la SIMA	23
Message du président et directeur général	4	Organismes de réglementation des assurances au Canada	24
Contexte opérationnel	6	Liste bilingue des sociétés membres de la SIMA (version anglaise)	26
État financiers	12		
Conseil d'administration de la SIMA	22		



LA PERFORMANCE FINANCIÈRE de l'industrie canadienne des assurances IARD a continué à s'améliorer en 2015. Les tempêtes ayant occasionné moins de dommages, l'amélioration des résultats a été particulièrement marquée en assurance des biens, tant sur le marché des particuliers que sur celui des entreprises. Une souscription judicieuse est de plus en plus cruciale pour les assureurs puisque, dans un contexte de faibles taux d'intérêt, les investissements produisent des rendements plus modestes. La Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD (SIMA) se réjouit tout particulièrement du fait qu'aucun assureur IARD n'est devenu insolvable en 2015. Depuis que la SIMA a commencé à exercer un suivi des assureurs vulnérables, il y a plus d'une décennie, il n'y a jamais eu aussi peu de sociétés d'assurance sur sa liste de surveillance.

Toutefois, l'amélioration de la performance de l'ensemble de l'industrie ne signifie pas que, individuellement, tous les assureurs sont à l'abri de l'insolvabilité. C'est pourquoi la SIMA continue d'insister fortement sur la préparation à l'insolvabilité d'un ou de plusieurs assureurs et sur la réduction des risques d'insolvabilité. Dans cette optique, nous considérons que 2015 a été une année fructueuse. Quatre réalisations retiennent particulièrement l'attention.

- Premièrement, la SIMA a finalisé l'élaboration d'un nouveau mécanisme de cotisation extraordinaire. Conçu spécifiquement pour répartir les coûts d'une insolvabilité d'une ampleur exceptionnelle, ce nouveau mécanisme permettra d'atténuer le risque d'une réaction en chaîne au sein de l'industrie – le risque qu'avec le mécanisme de cotisation actuel, une importante faillite entraîne dans sa foulée d'autres sociétés d'assurance autrement en bonne situation financière. Nous tenons actuellement des consultations sur ce nouveau mécanisme, que nous devrions être prêts à mettre en œuvre en 2017.
- Deuxièmement, la SIMA a créé en 2015 un nouveau comité du conseil – le Comité de liaison préinsolvabilité avec les organismes de réglementation – dans le but d'être plus apte à travailler efficacement avec les organismes de réglementation de l'assurance. Seuls peuvent siéger au nouveau comité le directeur général de la SIMA, Paul Kovacs, et les membres du conseil d'administration issus du public – ceux qui n'ont aucun lien direct avec un assureur membre. Ce comité a pour mandat de faciliter les échanges d'information confidentielle entre les organismes de réglementation et la SIMA lorsque la collaboration du fonds de garantie aiderait les organismes de réglementation. La première initiative du comité a été la préparation d'un mémoire d'entente avec l'Autorité des marchés financiers décrivant les principales

...la SIMA a créé en 2015 un nouveau comité du conseil... dans le but d'être plus apte à travailler efficacement avec les organismes de réglementation de l'assurance.

fonctions et responsabilités des deux organismes avant qu'un assureur ne devienne insolvable. La SIMA estime que lorsqu'elle sera finalisée, cette entente pourrait devenir un modèle pour des accords semblables avec d'autres provinces.

- Troisièmement, la SIMA a publié *The role of capital in weathering crises*, le neuvième titre de la collection La faillite chez les assureurs, qui lui vaut beaucoup d'éloges. Cette étude, qui porte sur le rôle des capitaux pour surmonter les crises, met l'accent sur les principaux facteurs ayant entraîné un épuisement du capital et conduit à des situations d'insolvabilité. Elle traite par exemple des réactions excessives aux crises de souscription consistant à vendre des actifs et à baisser les prix plutôt qu'à remédier aux pratiques de souscription problématiques.

- Quatrièmement, le Forum des gestionnaires de risques de l'industrie des assurances IARD a clos avec succès sa deuxième année complète d'existence. Plus spécifiquement, fort d'un programme solide et soigneusement planifié de rencontres et de webinaires sur les risques et les enjeux émergents de l'industrie, le Forum s'est constitué un vaste bassin de membres parmi les professionnels et les chefs de la gestion des risques au Canada. Les commentaires des membres dans le cadre des évaluations effectuées sont positifs. Du point de vue de la SIMA, le Forum atteint tous ses objectifs.

...au cours de la prochaine année, nous serons en mesure de verser des dividendes de liquidation aux membres qui ont contribué au financement de la mise en liquidation de Markham General, Canadian Millers', GISCO, Ontario General et Hiland.

Outre les réalisations qui précèdent, la SIMA a accompli des progrès importants en 2015 relativement à la clôture imminente de plusieurs liquidations non réglées. Conséquemment, au cours de la prochaine année, nous serons en mesure de verser des dividendes de liquidation aux membres qui ont contribué

au financement de la mise en liquidation de Markham General, Canadian Millers', GISCO, Ontario General et Hiland.

En terminant, je tiens à exprimer ma gratitude aux membres du conseil d'administration de la Société pour leurs conseils au cours de l'année écoulée, ainsi qu'au chef de la direction, Paul Kovacs, et à son équipe pour le soutien qu'ils accordent au conseil et pour les solides résultats obtenus. Au nom du conseil et de ses membres, je remercie également pour leur contribution M^{me} Lea Algar, qui tirera sa révérence en 2016, et M. Robert Katzell, qui a quitté le conseil en 2015. Je souhaite du même souffle la bienvenue à M. Pierre Fromentin de Desjardins Assurances générales, qui s'est joint au conseil en avril 2015.

J'ai la conviction que la SIMA garde le cap sur les problèmes de solvabilité des assureurs qui sont les plus importants pour ses membres et pour les consommateurs. Nous sommes en bonne position pour demeurer sur la voie de la réussite. 



POUR LA PÉRIODE DE 2016 à 2018, le plan stratégique de la SIMA insiste sur trois grandes priorités. En 2016, nous nous attacherons à réduire le risque systémique qui menace la solvabilité. La SIMA travaille avec le Bureau d'assurance du Canada (BAC) à doter l'industrie d'un filet de sécurité permettant de réduire le risque d'une réaction en chaîne parmi ses membres advenant un séisme majeur, ainsi qu'à la mise en place d'un mécanisme d'atténuation du risque que représenterait la faillite d'une grande société d'assurance.

En 2017, nous nous efforcerons d'élaborer des protocoles de liaison avec les autorités de surveillance des assureurs au Canada. En 2018, enfin, nous entreprendrons en collaboration avec nos parties prenantes un examen de l'ensemble de la couverture et des indemnités accordées par la SIMA.

Bien que cela soit rare, il arrive que des sociétés d'assurance fassent faillite. La SIMA a pour mission de protéger les intérêts des consommateurs et de limiter les coûts résultant de l'insolvabilité d'un ou de plusieurs assureurs. Nous nous employons à maintenir la grande confiance que les consommateurs et les entreprises nourrissent envers l'industrie canadienne des assurances IARD en offrant une protection financière aux titulaires de police.

Reconnaissant qu'elle pourrait être confrontée à de graves problèmes de liquidités si un événement extrême survenait ou si une grande société d'assurance faisait faillite, la SIMA a élaboré en 2015 un projet de mécanisme de cotisation extraordinaire.

Réduction du risque systémique qui menace la solvabilité

Depuis plus de 25 ans, le modèle de financement de la SIMA fonctionne comme prévu pour protéger les consommateurs d'assurance contre les difficultés financières en cas de faillite de leur assureur IARD.

Reconnaissant qu'elle pourrait être confrontée à de graves problèmes de liquidités si un événement extrême survenait ou si une grande société d'assurance faisait faillite, la SIMA a élaboré en 2015 un projet de mécanisme de cotisation extraordinaire.

La priorité de la SIMA en 2016 sera d'aider le BAC à faire approuver un filet de sécurité financière soutenu par le gouvernement dans le but de contrer les risques associés à un séisme majeur. Elle entreprendra différents projets, dont une modélisation économique et la collecte de données sur la réassurance, afin de soutenir le BAC dans ses efforts pour doter l'industrie d'un tel filet. La SIMA s'emploiera également à faire approuver son mécanisme de cotisation extraordinaire par ses assureurs membres et par les organismes de réglementation afin d'être en mesure d'indemniser rapidement les titulaires de police admissibles si une grande société d'assurance faisait faillite. Cela contribuera à éviter que les cotisations prélevées par la SIMA auprès de ses membres créent des obligations financières tellement lourdes que des assureurs autrement en bonne situation financière soient par ricochet acculés à la faillite.

Élaboration de protocoles de liaison avec les organismes de réglementation canadiens

En 2017, la SIMA s'emploiera à élaborer des protocoles de liaison avec les organismes de réglementation de l'assurance au Canada. Le maintien de relations de travail claires

et efficaces avec ces organismes est essentiel pour que la SIMA parvienne à s'acquitter de sa mission de protection des titulaires de police, en particulier advenant l'insolvabilité d'un membre. Bien que la SIMA entretienne des relations régulières et proactives avec le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et les autorités provinciales et territoriales de surveillance des assureurs, le fait de consigner les rôles et les responsabilités de chacun par écrit, sous forme de protocoles, comporte des avantages supplémentaires. La SIMA a mis la dernière main à un protocole avec l'Ontario, et une version préliminaire de modalités d'intervention est en cours d'élaboration au Québec. En vue d'instaurer une approche uniforme et de réduire au minimum d'éventuelles lacunes dans la supervision exercée, la SIMA propose de conclure des ententes similaires avec d'autres autorités de surveillance des assureurs au Canada.

Ces protocoles pourraient traiter des conditions exigées par les organismes de réglementation pour échanger avec la SIMA des renseignements confidentiels concernant des assureurs membres susceptibles d'éprouver des difficultés; des fonctions et des responsabilités respectives de la SIMA et du surintendant; d'un guide d'intervention qui favoriserait une reconnaissance rapide des situations préoccupantes et une intervention efficace dans le but de réduire au minimum les pertes des titulaires de police; d'un mécanisme de cotisation extraordinaire et de ses modalités de fonctionnement; et des façons d'améliorer l'efficacité, l'efficience et la clarté de la relation entre la SIMA et le surintendant.

Examen de la couverture et des indemnités accordées par la SIMA

En 2018, la SIMA s'efforcera de réévaluer la couverture et les indemnités qu'elle accorde. Une telle réévaluation devrait avoir lieu tous les 10 ans, et la dernière remonte à 2006. Cette réévaluation porterait sur l'ensemble de la couverture et des indemnités accordées par la SIMA, y compris sur la limite qui s'applique actuellement au remboursement des primes non acquises. Les parties prenantes consultées incluraient les consommateurs d'assurance, les organismes de réglementation et les liquidateurs. La SIMA a procédé à une analyse comparative des pratiques exemplaires d'autres fonds de garantie dans l'industrie de l'assurance. Les résultats de cette comparaison éclaireront la réévaluation des couvertures et des indemnités que nous comptons effectuer. À la lumière de l'orientation que nous donnera le conseil d'administration et des résultats de nos travaux, nous pourrions réévaluer s'il y a lieu de continuer à couvrir les grandes entreprises assurées.

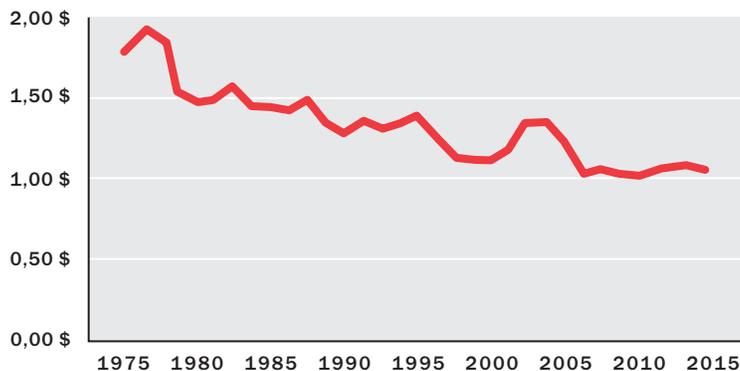
Pour conclure, j'aimerais remercier les membres du conseil d'administration de la Société pour leurs conseils au cours de la dernière année ainsi que mes collègues de la SIMA pour la constance avec laquelle ils accomplissent un travail de grande qualité. Je suis convaincu que la SIMA continue à se consacrer aux enjeux qui comptent le plus pour les consommateurs et pour ses assureurs membres et qu'elle est bien en selle pour demeurer sur la voie du succès au cours des prochaines années. 🇨🇦

Une période soutenue de rentabilité modérée

Les assureurs IARD canadiens ont continué à enregistrer une rentabilité soutenue en 2015. Cette tendance a une grande incidence sur le risque d'insolvabilité, car les bénéfices non répartis sont la principale source de capital des assureurs IARD canadiens. Elle a permis à l'assureur moyen de consolider ses assises financières au cours de l'année. L'industrie canadienne de l'assurance dispose maintenant d'un capital record de plus de 46 milliards de dollars. Or, une industrie bien capitalisée est un gage de stabilité pour les consommateurs. Une bonne capitalisation favorise une saine concurrence et attire de nouvelles entreprises sur le marché.

Les assureurs utilisent leurs fonds propres de façon plus prudente que par le passé. En 1975, par exemple, les assureurs canadiens émettaient pour près de deux dollars de primes par dollar de capital. La tendance à long terme est à la baisse, ce ratio étant passé à environ un dollar de primes par dollar de capital. Toutes choses étant par ailleurs égales,

Rapports primes acquises-capital



Source : SIMA, à partir de données de Statistique Canada et de MSA Research

le risque qu'une société d'assurance fasse faillite est plus faible qu'il y a 20 ans. C'est là une bonne nouvelle pour les consommateurs d'assurance.

La collection *La faillite chez les assureurs* de la SIMA s'intéresse à la fois à la recherche appliquée et aux études théoriques

concernant les faillites dans l'industrie de l'assurance. Des études montrent très clairement qu'une mauvaise gestion du risque d'assurance est la principale cause d'insolvabilité chez les assureurs. Une analyse du marché canadien de l'assurance en 2016-2017 réalisée par la SIMA laisse entrevoir un accroissement du risque d'assurance à moyen terme.

Augmentation du risque d'insolvabilité en assurance automobile

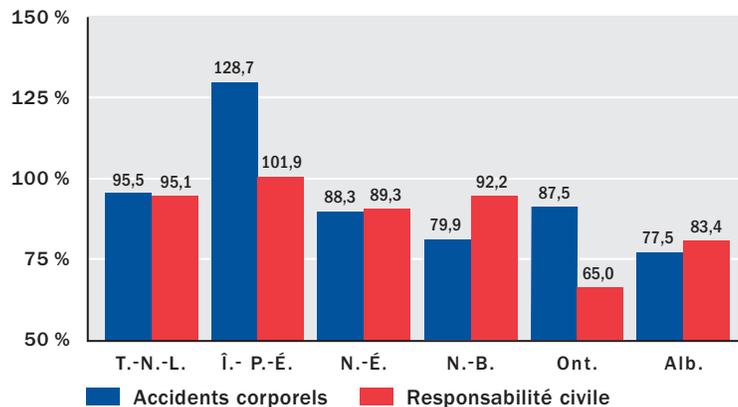
L'assurance automobile en Ontario compte pour environ le quart du marché canadien des assurances IARD. Sa rentabilité fluctue énormément et, depuis 15 ans, elle a fait l'objet de réformes constantes. Le produit ontarien d'assurance automobile semble rentable actuellement. Les consommateurs bénéficient d'un allègement tarifaire, les assureurs ayant donné suite à l'engagement électoral qu'avait pris le gouvernement de réduire les taux d'assurance automobile. Les réformes entreprises cherchent avant tout à contenir le coût des sinistres pour la portion Indemnités d'accident du produit d'assurance

automobile. Pour les consommateurs et les assureurs, reste à savoir si, sur le plan de la solvabilité, la plus récente série de réformes est viable. Le gouvernement exige que les assureurs déposent des réductions de taux supplémentaires en partant de l'hypothèse que, cette fois, les réformes tiendront la route. En 2015, il y avait un arriéré important de dossiers soumis au processus de règlement des différends de la province. L'histoire nous enseigne que même si le marché de l'assurance automobile en Ontario est rentable actuellement, une seule décision d'un arbitre pourrait le faire retomber dans le chaos. Par conséquent, même quand il est temporairement rentable, le marché ontarien de l'assurance automobile demeure un risque pour la solvabilité des activités d'assurance des membres de la SIMA.

Le risque d'insolvabilité est également une préoccupation importante pour les assureurs qui exercent leurs activités en Alberta. Depuis près d'une décennie, la réglementation albertaine sur la tarification d'assurance automobile (*Automobile Insurance Premiums Regulation*) exige que les assureurs ajustent uniformément les prix une fois par année. Cette exigence accroît le risque d'insolvabilité de certains assureurs, car les pressions exercées par les coûts ne sont pas partagées également au sein de l'industrie. Ces pressions, en particulier celles qui pèsent sur la portion Responsabilité civile du produit d'assurance automobile, se sont considérablement intensifiées depuis 2011, quand les

Rapports sinistres-primés en assurance auto

Rapports depuis le début de l'exercice financier 2015



Source : SIMA, à partir de données de MSA Research

tribunaux ont décidé d'assouplir le plafonnement des indemnités pour blessures mineures. L'Automobile Insurance Rate Board (AIRB) a autorisé une hausse des primes au cours des deux dernières années. Il est toutefois difficile de savoir si ces augmentations de taux compensent

l'augmentation du coût des sinistres. Il pourrait donc y avoir des insuffisances de primes sur le marché albertain. Dans de telles conditions, la SIMA considère que les assureurs ayant un important volume d'affaires en Alberta sont plus exposés aux pertes techniques, ce qui pourrait influencer sur leur solvabilité.

Les assureurs qui ont d'importantes activités d'assurance automobile dans les provinces de l'Atlantique pourraient eux aussi être soumis à des pressions de souscription d'ici trois à cinq ans. Quand le Nouveau-Brunswick a réformé son produit d'assurance automobile en 2004 en plafonnant les indemnités pour douleurs et souffrances, les primes

d'assurance des automobilistes de la province ont considérablement diminué. Les assureurs ont parallèlement déclaré des profits. Des réformes similaires ont également produit d'heureux résultats en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. Or, des changements supplémentaires et le passage du temps ont depuis miné cette stabilité. Sur ces trois marchés, on constate pour la portion Dommages corporels de l'assurance automobile une hausse du coût des sinistres qui exercera une pression à la hausse sur les taux. Le risque d'insolvabilité s'accroîtra si les gouvernements ne permettent pas aux assureurs d'ajuster les taux pour compenser l'augmentation des coûts; autrement, une réforme du système sera nécessaire pour réduire de nouveau le coût de l'assurance automobile dans ces provinces.

L'assurance automobile à Terre-Neuve-et-Labrador représente une autre source de préoccupation. La province n'a pas apporté les mêmes changements que les autres provinces de l'Atlantique et le coût des sinistres augmente plus vite que les primes. Au cours des trois premiers trimestres de 2015, le rapport des sinistres aux primes est passé de 87,3 % à 90,1 %. Il n'y a aucun signe de réforme à l'horizon pour 2016. Actuellement, ce marché n'est pas rentable et érode les fonds propres des assureurs qui y sont présents. Le risque d'insolvabilité est donc susceptible d'être plus élevé pour les assureurs qui offrent de l'assurance automobile à Terre-Neuve-et-Labrador.

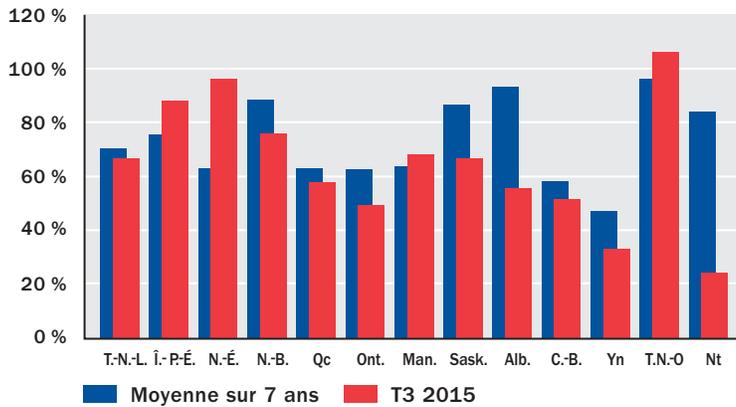
Plus de 200 assureurs membres de la SIMA se font activement concurrence au Canada. L'ensemble de l'industrie continue à enregistrer une rentabilité soutenue et son capital est en croissance, mais il existe une grande disparité dans la performance et la solidité financières des assureurs pris individuellement. La SIMA exerce une surveillance régulière des assureurs pour évaluer la probabilité que l'un d'entre eux fasse faillite. Des pertes d'exploitation récurrentes sont un indice de risque de faillite. Or, plusieurs assureurs exerçant des activités au Canada ont déclaré un résultat net négatif au cours de chacune des cinq dernières années. Ces sociétés érodent leurs fonds propres. La SIMA surveille les résultats financiers de chacun des assureurs. Elle entretient des liens avec les organismes de réglementation dans le but d'atteindre leur objectif commun : protéger les consommateurs d'assurance.

Diminution des risques d'assurance en assurance des biens

Deux des principaux facteurs à l'origine des écarts de rentabilité parmi les assureurs sont le type d'assurance qu'ils proposent et les provinces où ils exercent leurs activités.

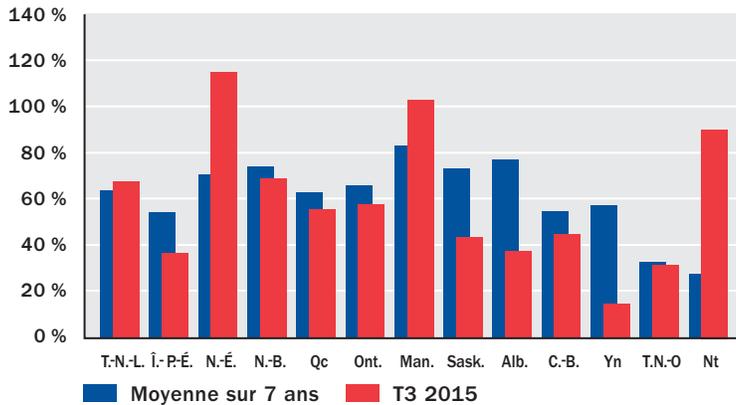
Traditionnellement, l'assurance des propriétaires occupants et l'assurance des entreprises sont des marchés rentables au Canada et comportent des risques d'insolvabilité relativement faibles. L'assurance des biens est une source fiable de bénéfices et de capitaux pour les assureurs. Cependant, sur plusieurs marchés de l'assurance des propriétaires occupants au Canada, y compris dans les Maritimes, le coût des sinistres a dépassé 70 % des primes encaissées en 2015. Après avoir dû assumer des coûts de

Rapports sinistres-primés en assurance des biens des particuliers



Source : SIMA, à partir de données de MSA Research

Rapports sinistres-primés en assurance des biens des entreprises



Source : SIMA, à partir de données de MSA Research

sinistres élevés pendant plusieurs années, l'Alberta et la Saskatchewan ont heureusement renoué avec la rentabilité en 2015. Des coûts de sinistres aussi importants donnent presque invariablement lieu à des marchés déficitaires pour les assureurs et drainent leur capital.

Il n'est pas rare qu'une province ou un territoire ait une mauvaise année. L'an passé, les travaux de la SIMA ont permis de constater que cinq provinces et deux territoires ont connu cinq mauvaises années d'affilée. Ce risque s'est quelque peu amenuisé en 2015, les assureurs ayant relevé leurs taux pour que les primes encaissées soient au moins égales aux

montants des sinistres réglés. Sur 10 des 13 marchés de l'assurance des biens des entreprises au Canada, les résultats se sont améliorés.

Une grande inconnue plane toutefois sur l'assurance des biens : la tendance à long terme du côté des catastrophes naturelles, qui se font de plus en plus fréquentes et dévastatrices. Entre 2009 et 2014, les demandes d'indemnité résultant de phénomènes météorologiques extrêmes ont totalisé plus de 8,5 milliards de dollars au Canada. En 2015, pour la première fois en cinq ans, les dommages résultant des sinistres catastrophiques n'ont pas dépassé un milliard de dollars. Le problème n'est pas tant que des sinistres catastrophiques se produisent, mais que les assureurs ne soient pas parvenus à prendre correctement la mesure des coûts associés aux risques de phénomènes météorologiques violents et à moduler la tarification de leurs produits en conséquence. La SIMA estime que l'augmentation de la fréquence et de la gravité des phénomènes météorologiques violents menace chaque année la rentabilité de l'industrie. Cependant, ces phénomènes météorologiques ne sont pas considérés comme une menace à la solvabilité des assureurs, comme c'est le cas des risques de catastrophe comme un tremblement de terre.

L'insolvabilité survient par vagues

Heureusement, aucun assureur IARD canadien n'a déclaré faillite en 2015. Il y a maintenant plus d'une décennie que les organismes de réglementation canadiens n'ont pas mis d'assureur en liquidation. Bien que cela puisse paraître une longue période d'accalmie, cela n'est pas rare au sein de l'industrie de l'assurance. L'histoire récente montre que ces périodes de tranquillité sont parfois ponctuées par des vagues d'insolvabilités.

	1980 à 1986	1990 à 1995	2000 à 2003
Nbre d'assureurs IARD insolubles	20	9	6
Nbre de titulaires de police touchés	144 300	111 209	93 200

Source : SIMA

De longues périodes de stabilité créent d'autres risques. Comme plus de 10 années se sont écoulées depuis la dernière fois qu'un assureur IARD canadien a fait faillite et a fait l'objet d'une ordonnance de mise en liquidation, la nouvelle génération de responsables de la réglementation de l'assurance et de professionnels des faillites n'a jamais géré le processus de liquidation d'une société d'assurances IARD.

Perspectives

Du point de vue de la solvabilité, les perspectives du secteur canadien des assurances IARD sont en général favorables. La plupart des assureurs membres de la SIMA disposent d'assises financières saines et solides pour soutenir leurs activités. Bien qu'il existe des disparités importantes dans la rentabilité et la capitalisation des assureurs, des indicateurs portant sur l'ensemble de l'industrie montrent que la vaste majorité des assureurs IARD canadiens ont la solidité financière voulue pour relever les défis que l'avenir leur réserve. 🇨🇦

Cette page a été laissée en blanc intentionnellement.



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables professionnels agréés
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5

Téléphone 416-777-8500
Télécopieur 416-777-8818
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de la Société d'indemnisation
en matière d'assurances IARD

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2015, les états du résultat global et des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de la Société portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 3 mars 2016
Toronto, Canada

États de la situation financière

31 décembre 2015 et 31 décembre 2014
(en milliers de dollars)

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Actifs		
Trésorerie (note 7)	20 842 \$	20 081 \$
Placements (note 7)	51 843	50 786
Intérêts courus	281	271
Dividendes de liquidation à recevoir	–	54
Cotisations à recevoir	–	153
Autres débiteurs	33	33
Total des actifs	72 999 \$	71 378 \$
Passifs et capitaux propres		
Passifs		
Fournisseurs et autres créditeurs	182 \$	235 \$
Provisions (note 6)	113	113
Total des passifs	295	348
Capitaux propres		
Excédent de fonctionnement	1 692	1 656
Excédent de liquidations	18 860	18 290
Fonds d'indemnisation	52 152	51 084
Total des capitaux propres	72 704	71 030
Total des passifs et des capitaux propres	72 999 \$	71 378 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,



Lawrie Savage, *président du conseil*



Bruce Thompson, *administrateur*

États financiers (suite)

État du résultat global

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014
(en milliers de dollars)

	2015	2014
Produits de fonctionnement		
Cotisations des membres	1 354 \$	1 319 \$
Produits financiers	16	23
Financement provenant des liquidations et autres	198	194
	1 568	1 536
Charges		
Salaires et charges sociales	867	739
Recherche et honoraires de consultants	160	255
Bureaux	141	141
Gestion des placements	82	80
Conseil d'administration	77	62
Frais juridiques	6	42
Services de secrétariat et de comptabilité de la Société	45	45
Déplacements	57	40
Téléphone et poste	22	22
Mobilier et matériel	19	21
Impression et fournitures de bureau	24	21
Assurance	15	16
Services bancaires	1	1
Divers	16	29
	1 532	1 514
Excédent des produits par rapport aux charges – Fonctionnement	36	22
Liquidations [note 5 b)]		
Dividendes de liquidation	526	1 933
Produits financiers	152	181
Recouvrements (coûts) au titre des réclamations	–	(308)
Autres	(108)	65
Excédent des produits par rapport aux charges – Liquidations	570	1 871
Fonds d'indemnisation		
Produits financiers	1 068	1 277
Excédent des produits par rapport aux charges – Fonds d'indemnisation	1 068	1 277
Résultat global total	1 674 \$	3 170 \$

Tous les produits sont attribuables aux membres.

Voir les notes afférentes aux états financiers.

État des variations des capitaux propres

Exercices clos les 31 décembre 2015, 2014 et 2013

(en milliers de dollars)

	Excédent de fonctionnement	Excédent de liquidations	Fonds d'indemnisation	Total
Solde au 31 décembre 2013	1 634 \$	16 447 \$	49 779 \$	67 860 \$
Résultat global	22	1 871	1 277	3 170
Transfert du fonds de liquidation au fonds d'indemnisation [note 8 e)]	–	(28)	28	–
Solde au 31 décembre 2014	1 656	18 290	51 084	71 030
Résultat global	36	570	1 068	1 674
Solde au 31 décembre 2015	1 692 \$	18 860 \$	52 152 \$	72 704 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Tableau des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

(en milliers de dollars)

	2015	2014
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités suivantes :		
Activités opérationnelles		
Excédent des produits par rapport aux charges		
Fonctionnement	36 \$	22 \$
Liquidations	570	1 871
Fonds d'indemnisation	1 068	1 277
Amortissement des primes et escomptes sur obligations	86	332
Variation des intérêts courus	(10)	21
Variation des débiteurs	207	(103)
Variations des fournisseurs et autres créditeurs	(53)	37
Variation des provisions	–	(485)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	1 904	2 972
Activités d'investissement		
Échéance des placements	7 957	37 116
Acquisition de placements	(9 100)	(38 906)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(1 143)	(1 790)
Augmentation de la trésorerie	761	1 182
Trésorerie au début de l'exercice	20 081	18 899
Trésorerie à la clôture de l'exercice	20 842 \$	20 081 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Exercice clos le 31 décembre 2015
(montants dans les tableaux en milliers de dollars)

La Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD (la « SIMA » ou la « Société ») est un organisme sans but lucratif constitué en société le 17 février 1988 en vertu des dispositions de la Loi sur les corporations canadiennes. La SIMA a pour mission d'indemniser les titulaires de police lorsqu'un assureur IARD membre devient insolvable. Tous les assureurs IARD (sauf les mutuelles agricoles) titulaires d'un permis et toutes les sociétés d'assurances IARD d'État (sauf celles qui offrent uniquement de l'assurance automobile) qui exercent leurs activités dans un territoire participant doivent être membres de la SIMA. Les règlements et le Plan de fonctionnement de la SIMA donnent une description complète des protections accordées.

La Société a élu domicile au Canada et son siège social est situé au 20, rue Richmond Est, bureau 210, Toronto (Ontario) M5C 2R9.

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 incluent les fonds de la Société.

1. Base de préparation

a) Déclaration de conformité

Les états financiers de la Société ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board.

La publication des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 a été approuvée par le conseil d'administration le 3 mars 2016.

b) Fonds

La Société est financée au moyen des cotisations que lui versent ses membres. Les cotisations des membres sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'engagement, à titre de produits du fonds affecté approprié. Les produits financiers réalisés par un fonds donné sont comptabilisés comme produits de ce fonds.

c) Base d'évaluation

Les états financiers de la Société ont été établis au coût historique, à l'exception des placements, qui sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti.

d) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société. Sauf indication contraire, toute l'information financière présentée en dollars canadiens a été arrondie au millier près.

e) Utilisation d'estimations

Pour dresser les états financiers, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur les montants indiqués à l'égard des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de l'exercice. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer des montants estimés. Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées.

f) Présentation par ordre de liquidité

L'état de la situation financière de la Société est généralement présenté par ordre de liquidité.

2. Principales méthodes comptables

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des placements très liquides qui incluent les soldes bancaires, les dépôts bancaires de nuit et les placements à court terme comptabilisés au coût amorti.

b) Obligations

Les obligations sont comptabilisées au coût amorti. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et les pertes réalisés ainsi que les pertes de valeur sont pris en compte immédiatement dans le résultat.

Les justes valeurs déclarées sont classées selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données servant à l'évaluation :

- Niveau 1 – Prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 – Données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour les actifs ou les passifs, soit directement (comme des prix), soit indirectement (comme des données dérivées des prix); et
- Niveau 3 – Données relatives aux actifs ou aux passifs qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables (données non observables).

c) Matériel

Le matériel est amorti sur trois ans selon le mode d'amortissement linéaire fondé sur une estimation de sa durée d'utilité.

d) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, selon un taux avant impôt qui reflète les estimations courantes, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. La désactualisation est comptabilisée dans le résultat.

e) Contrat de location simple

À la date de conclusion d'un accord, la Société détermine si celui-ci constitue ou contient un contrat de location. Un actif spécifique fait l'objet d'un contrat de location si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation de l'actif spécifié. Un accord confère le droit d'utiliser l'actif s'il donne à la Société le droit de contrôler l'utilisation de l'actif sous-jacent.

Tous les contrats de location de la Société sont considérés comme des contrats de location simples et ne sont pas comptabilisés dans l'état de la situation financière de la Société.

f) Impôt sur le résultat

La Société est enregistrée comme organisme sans but lucratif et, à ce titre, elle est exonérée d'impôts dans la mesure où elle se conforme à certaines exigences de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

g) Comptabilisation des produits

(i) Cotisations des membres

Les cotisations des membres sont comptabilisées dans les produits quand elles sont exigibles. Les cotisations perçues quand un membre est mis en liquidation sont fondées sur la meilleure estimation par la direction du coût final de la liquidation; elles sont entièrement comptabilisées au cours de l'exercice où elles sont approuvées par le conseil d'administration. Le coût final estimatif de chaque liquidation est fondé sur les flux de trésorerie futurs projetés résultant des actifs, du règlement des demandes d'indemnité et des charges estimatives de liquidation. Bien que ces estimations soient mises à jour au fur et à mesure que la liquidation progresse, il est possible que les conditions futures sur lesquelles s'appuient les hypothèses formulées changent et que le montant comptabilisé doive être modifié de façon importante. Le montant des cotisations exigées des

sociétés membres à la suite d'une liquidation correspond à l'estimation des exigences de financement de la liquidation faite par la direction, jusqu'à concurrence du plafond de cotisation établi dans les règlements de la Société.

(ii) Dividendes de liquidation

Les dividendes de liquidation sont pris en compte à la réception d'un avis en ce sens du liquidateur. Les remboursements de cotisations perçus antérieurement auprès des membres sont constatés au même moment. Tout solde qui subsiste dans le fonds est remboursé aux membres une fois que le liquidateur a été officiellement relevé de ses fonctions par le tribunal.

(iii) Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts provenant de titres de créance, y compris les obligations et les obligations non garanties, sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

3. Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées

IFRS 9 — Instruments financiers

En juillet 2014, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié une version modifiée de l'IFRS 9, qui remplace la norme IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation. Cette version modifiée inclut des dispositions sur le classement et l'évaluation des instruments financiers, la dépréciation des actifs financiers et un nouveau modèle de comptabilité de couverture générale. Le classement des actifs financiers est fonction des caractéristiques de leurs flux de trésorerie et du modèle économique dans lequel un actif est géré. Le classement détermine de quelle façon un instrument financier est comptabilisé et évalué. L'IFRS 9 instaure également un modèle unique de dépréciation des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net; ce modèle prévoit la comptabilisation des pertes sur créances attendues lors de la comptabilisation initiale d'un instrument financier et la comptabilisation des pertes sur créances attendues sur toute la durée de vie si certains critères sont respectés. Le nouveau modèle de comptabilité de couverture fait en sorte que la comptabilité de couverture reflète les activités de gestion des risques. L'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 sur la présentation de l'information financière est en cours d'évaluation.

Bien que la nouvelle norme s'applique généralement aux exercices commençant le ou après le 1^{er} janvier 2018, en décembre 2015, l'IASB a publié l'exposé-sondage *Application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance* (IFRS 4), qui propose d'accorder à certains assureurs une exemption temporaire facultative de l'application de l'IFRS 9 jusqu'à ce que la future norme sur les contrats d'assurance soit prête à être appliquée. Les options proposées permettraient a) aux entités dont l'activité prédominante consiste à émettre des contrats d'assurance entrant dans le champ d'application de l'IFRS 4 de reporter l'application de l'IFRS 9 jusqu'au 1^{er} janvier 2021 au plus tard afin de faire coïncider l'application de l'IFRS 9 et de la future norme sur les contrats d'assurance; ou encore b) de donner aux entités qui émettent des contrats d'assurance la possibilité de retirer des produits ou des charges la volatilité additionnelle causée par les changements dans l'évaluation d'actifs financiers désignés à compter de la mise en œuvre de l'IFRS 9.

4. Fonds d'administration générale et fonds affectés à des fins particulières

Les paragraphes suivants sont un résumé des activités de cotisation relatives au fonds d'administration générale et aux dossiers d'insolvabilité :

a) *Fonds de fonctionnement*

La Société perçoit périodiquement auprès de ses membres des cotisations à l'égard des frais administratifs pour couvrir ses dépenses de fonctionnement qui ne découlent pas d'une insolvabilité donnée.

b) *Fonds d'indemnisation*

En 1997, le conseil d'administration a approuvé la création d'un fonds d'indemnisation devant servir de source permanente et immédiate de fonds si de nouveaux cas d'insolvabilité survenaient. En 1998, les membres ont été invités à cotiser au fonds d'indemnisation. Cette cotisation a été perçue en versements égaux annuels en 1998, 1999 et 2000.

c) *Fonds de Markham General*

Une ordonnance de mise en liquidation a été prononcée le 24 juillet 2002. À ce jour, les cotisations des membres de la Société pour Markham General s'élèvent à 22 891 298 \$. Elles ont toutes été comptabilisées avant 2014. Les indemnités payées jusqu'à maintenant par le liquidateur atteignent 21 176 272 \$. La Société a touché à ce jour des dividendes de liquidation de 15 485 074 \$, dont 102 765 \$ ont été comptabilisés en 2015. La Société n'a constitué aucune provision (aucune provision en 2014) pour le paiement d'indemnités futures.

d) *Fonds de Canadian Millers'*

Une ordonnance de mise en liquidation a été prononcée le 13 décembre 2001. Le 2 janvier 2002, le conseil d'administration de la Société a approuvé une cotisation de 3 000 000 \$ que la direction a perçue. Le conseil a également approuvé des retraits jusqu'à concurrence de 7 000 000 \$ dans le fonds d'indemnisation pour le remboursement de primes non acquises et le paiement d'indemnités. La Société a touché jusqu'ici des dividendes de liquidation de 3 757 412 \$, dont 422 842 \$ ont été comptabilisés en 2015. À ce jour, les indemnités versées par la Société atteignent 4 740 480 \$.

e) *Fonds de Reliance*

En décembre 2009, le liquidateur de Reliance a obtenu du tribunal l'autorisation de payer des dividendes de 100 % aux créanciers. Ce règlement a mis un terme à l'accord de prêt et de service conclu entre la Société et le liquidateur et à toute provision dans la capacité de cotisation générale de la SIMA pour garantir cet accord. La Société continue d'exercer un rôle d'inspecteur dans la mise en liquidation de Reliance, mais n'a plus d'obligations financières dans ce dossier.

f) *Fonds de GISCO*

En 2000, le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 5 000 000 \$ et la Société a facturé 3 500 000 \$ à ses membres. Comme elle n'aura pas besoin du solde approuvé, mais non facturé de 1 500 000 \$, elle a fait une contrepassation en 2004. À ce jour, les indemnités versées par la Société atteignent 5 311 793 \$. Jusqu'ici, la Société a recouvré des dividendes de liquidation totalisant 5 714 786 \$, dont 150 000 \$ ont été comptabilisés en 2014.

g) *Fonds de Maplex*

Le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 20 000 000 \$ et la Société a facturé 10 000 000 \$ à ses membres en 1995 et en 1996. La Société a touché à ce jour des dividendes de liquidation de 19 024 266 \$. Ils ont tous été reçus avant 2014. Jusqu'ici, la Société a versé des indemnités totalisant 23 464 659 \$. La Société a déclaré des remboursements se chiffrant à 5 275 969 \$ en 2008, dont la totalité a été distribuée, sauf un montant de 75 148 \$. Un montant supplémentaire de 3 312 228 \$ a été remboursé en 2011 [notes 8 b) et c)]. En 2013, les 75 148 \$ non distribués en 2008 ont été virés au fonds d'indemnisation [note 8 d)].

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2015
(montants dans les tableaux en milliers de dollars)

4. Fonds d'administration générale et fonds affectés à des fins particulières (suite)

h) Fonds de Hiland

Le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 5 000 000 \$ en 1994. Toutefois, conformément aux règlements de la Société, un total de 4 289 038 \$ avait été facturé aux membres à la fin de 2000. Jusqu'ici, la Société a touché des dividendes de liquidation de 4 354 500 \$. Elle a déterminé qu'elle n'aurait pas besoin du solde approuvé, mais non facturé de 710 962 \$ et elle a contrepassé ce montant en 2000. À ce jour, les indemnités versées par la Société totalisent 6 600 946 \$.

i) Fonds de Beothic

Le conseil d'administration a autorisé la perception d'une cotisation de 2 500 000 \$ en 1993. Toutefois, conformément à ses règlements, la Société a facturé 1 011 212 \$ à ses membres cette année-là. Elle a déterminé qu'elle n'aurait pas besoin du solde approuvé, mais non facturé de 1 488 788 \$ et elle a contrepassé ce montant en 1996. À ce jour, les indemnités versées par la Société totalisent 2 309 511 \$. Elle a touché jusqu'ici des dividendes de 2 070 297 \$.

j) Fonds de Canadian Universal

Le conseil d'administration a approuvé et la Société a facturé une cotisation de 2 000 000 \$ en 1992. La Société a versé

plusieurs indemnités et elle a obtenu un remboursement complet du liquidateur. À ce jour, les indemnités versées par la Société totalisent 527 085 \$. Le liquidateur ne s'attend à aucune autre demande d'indemnité.

k) Fonds d'Ontario General

En 1990, le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 1 000 000 \$, qui a été facturée aux membres. À ce jour, les indemnités versées par la Société totalisent 594 210 \$. Le liquidateur ne s'attend à aucune autre demande d'indemnité.

l) Fonds d'Advocate

En 1989, le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 10 000 000 \$, qui a été facturée aux membres. Compte tenu des indemnités versées et des dividendes de liquidation touchés, la Société a remboursé 6 000 000 \$ aux membres en 1995. Un remboursement supplémentaire de 1 638 758 \$ a été remis aux membres en 2011 [note 8 c)]. La Société a payé toutes les indemnités et elle a touché un versement final de dividendes de liquidation de 3 520 934 \$ en 1999. Les indemnités payées par la Société totalisent 44 037 846 \$. Le tribunal a relevé le liquidateur d'Advocate de ses fonctions en juin 2007. La Société n'a aucune autre obligation dans ce dossier.

5. Information sur les fonds de fonctionnement, d'indemnisation et de liquidation

a) État de la situation financière au 31 décembre 2015

	Fonds de fonctionnement	Fonds d'indemnisation	Rembour- sement de dividendes de liquidation	Canadian Millers'	GISCO	Maplex	Hiland	Beothic	Canadian Universal	Ontario General	Advocate	Markham General	Total
Actifs													
Trésorerie	1 212 \$	41 \$	143 \$	1 253 \$	2 664 \$	35 \$	702 \$	250 \$	847 \$	638 \$	14 \$	13 043 \$	20 842 \$
Placements	-	51 843	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	51 843
Intérêts courus	1	268	-	1	2	-	-	-	1	-	-	8	281
Débiteurs interfonds	628	-	1	-	89	-	-	23	-	-	1	-	742
Autres débiteurs	33	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33
Total des actifs	1 874 \$	52 152 \$	144 \$	1 254 \$	2 755 \$	35 \$	702 \$	273 \$	848 \$	638 \$	15 \$	13 051 \$	73 741 \$
Passifs et capitaux propres													
Passifs													
Fournisseurs et autres créditeurs	182 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	182 \$
Créditeurs interfonds	-	-	18	170	15	35	120	-	22	28	15	319	742
Provisions	-	-	74	-	21	-	18	-	-	-	-	-	113
Total des passifs	182	-	92	170	36	35	138	-	22	28	15	319	1 037
Capitaux propres													
Excédent de fonctionnement	1 692	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 692
Excédent de liquidations	-	-	52	1 084	2 719	-	564	273	826	610	-	12 732	18 860
Excédent d'indemnisation	-	52 152	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	52 152
Total des capitaux propres	1 692	52 152	52	1 084	2 719	-	564	273	826	610	-	12 732	72 704
Total des passifs et des capitaux propres	1 874 \$	52 152 \$	144 \$	1 254 \$	2 755 \$	35 \$	702 \$	273 \$	848 \$	638 \$	15 \$	13 051 \$	73 741 \$

b) Produits et charges liés aux liquidations pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

	Remboursement de dividendes de liquidation	Canadian Millers'	GISCO	Maplex	Hiland	Beothic	Canadian Universal	Ontario General	Advocate	Markham General	Total
Produits											
Dividendes de liquidation	- \$	423 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	103 \$	526 \$
Placements	1	7	22	-	5	2	7	5	-	103	152
	1	430	22	-	5	2	7	5	-	206	678
Charges											
Indemnités payées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Indemnités à payer	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais	3	15	10	-	10	-	1	5	-	64	108
	3	15	10	-	10	-	1	5	-	64	108
Résultats nets des liquidations	(2) \$	415 \$	12 \$	- \$	(5) \$	2 \$	6 \$	- \$	- \$	142 \$	570 \$

c) Changements à l'excédent de liquidations pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

	Remboursement de dividendes de liquidation	Canadian Millers'	GISCO	Maplex	Hiland	Beothic	Canadian Universal	Ontario General	Advocate	Markham General	Excédent de liquidations total
Solde au 31 décembre 2013	55 \$	679 \$	2 539 \$	22 \$	567 \$	269 \$	812 \$	608 \$	6 \$	10 890 \$	16 447 \$
Résultat global	(1)	(10)	168	-	2	2	8	2	-	1 700	1 871
Virement au fonds d'indemnisation [note 8 e)]	-	-	-	(22)	-	-	-	-	(6)	-	(28)
Solde au 31 décembre 2014	54	669	2 707	-	569	271	820	610	-	12 590	18 290
Résultat global	(2)	415	12	-	(5)	2	6	-	-	142	570
Solde au 31 décembre 2015	52 \$	1 084 \$	2 719 \$	- \$	564 \$	273 \$	826 \$	610 \$	- \$	12 732 \$	18 860 \$

6. Provisions

	Liquidations					Total
	Remboursements non réclamés	GISCO	Maplex	Hiland	Markham General	
Solde au 31 décembre 2013	74 \$	21 \$	- \$	18 \$	485 \$	598 \$
Provisions pour réclamations	-	-	-	-	(203)	(203)
Dépenses du liquidateur	-	-	-	-	(282)	(282)
Reprise des provisions au titre des fonds non réclamés des liquidations	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2014	74	21	-	18	-	113
Provisions pour réclamations	-	-	-	-	-	-
Dépenses du liquidateur	-	-	-	-	-	-
Reprise des provisions au titre des fonds non réclamés des liquidations	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2015	74 \$	21 \$	- \$	18 \$	- \$	113 \$

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2015
(montants dans les tableaux en milliers de dollars)

7. Instruments financiers

Valeur comptable et juste valeur

	2015		2014	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Trésorerie	20 842 \$	20 842 \$	20 081 \$	20 081 \$
Dépôts à terme	5 265	5 249	5 873	5 891
Obligations	46 578	47 525	44 913	45 551
	72 685 \$	73 616 \$	70 867 \$	71 523 \$

La trésorerie, les dépôts à terme et les obligations sont comptabilisés au coût amorti.

a) Dépôts à terme

La valeur comptable de ces placements s'élève à environ 5 265 000 \$ (5 873 000 \$ en 2014). Les dépôts à terme sont essentiellement des titres à court terme du gouvernement fédéral venant à échéance dans un an ou moins

et faisant partie d'un groupement d'actifs institutionnel.

Ces montants incluent des certificats de dépôt à terme dont l'échéance est de plus de un an totalisant environ 0 \$ (169 000 \$ en 2014).

b) Obligations

	Période à courir jusqu'à l'échéance			31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Valeur comptable totale	Taux effectifs	Valeur comptable totale	Taux effectifs
État	1 991 \$	25 962 \$	2 361 \$	30 314 \$	1,70 % - 10,25 %	30 588 \$	1,70 % - 10,25 %
Sociétés	4 209	12 055	-	16 264	2,28 % - 4,81 %	14 325	2,28 % - 4,78 %
	6 200 \$	38 017 \$	2 361 \$	46 578 \$	1,70 % - 10,25 %	44 913 \$	1,70 % - 10,25 %

8. Remboursement aux sociétés membres

- a) Le 13 avril 2005, le conseil d'administration de la SIMA a autorisé un remboursement à ses membres cotisants de dividendes de liquidation totalisant 19 880 520 \$. Ce montant représentait 80 % des dividendes totaux accumulés que la SIMA a recouverts et qui provenaient des actifs des assureurs insolubles suivants : Advocate, Ontario General, Canadian Universal, Beothic, Hiland et Maplex. Au 31 décembre 2011, la Société avait versé 19 516 296 \$ du montant total de 19 880 520 \$ autorisé au titre des distributions. En ce qui concerne le montant résiduel de 268 137 \$, la Société prévoit verser 16 037 \$ quand elle recevra des directives de plusieurs sociétés membres sur la façon de répartir les fonds. Le solde de 252 100 \$ représente des remboursements non réclamés dont la Société s'attache encore à établir la propriété.
- b) Le 1^{er} novembre 2006, le conseil d'administration de la Société a autorisé un remboursement de 5 275 969 \$ provenant du produit de la liquidation de Maplex. À ce jour, 5 200 821 \$ ont été distribués. Le solde de 75 148 \$ sera distribué quand la Société recevra des directives de plusieurs sociétés membres sur la façon de répartir les fonds.
- c) Le 8 novembre 2011, le conseil d'administration de la Société a approuvé un remboursement supplémentaire de 4 950 986 \$ provenant des actifs de Maplex (3 312 228 \$) et d'Advocate (1 638 758 \$), dont les dossiers de liquidation sont maintenant clos. Des remboursements totalisant 4 909 135 \$ ont été distribués en décembre. Une dernière tranche de 41 851 \$ n'est pas distribuée parce que la Société s'attache à en établir la propriété.

- d) Au 31 décembre 2013, des provisions au titre des fonds non distribués de a) (268 137 \$), b) (75 148 \$) et c) (41 851 \$) ainsi que des fonds non réclamés de ces liquidations (192 862 \$) totalisant 577 998 \$ avaient été contrepassés et virés au fonds d'indemnisation.
- e) En 2014, le conseil d'administration a approuvé le virement des soldes résiduels des liquidations de Maplex (22 000 \$) et d'Advocate (6 000 \$) au fonds d'indemnisation, car ces liquidations ont été réglées et les montants résiduels ont été jugés trop modestes pour être distribués aux membres.

9. Capacité de cotisation

La SIMA peut percevoir annuellement auprès de ses membres une cotisation générale maximale de 1,5 % (1,5 % en 2014) des primes émises couvertes, soit environ 790 800 000 \$ en 2015 (770 550 000 \$ en 2014). À la suite de l'accord de prêt conclu avec les liquidateurs de Canadian Millers', un montant de 3 000 000 \$ de cette capacité de cotisation est réservé au cas où la liquidation de Canadian Millers' entraînerait des obligations pour la Société.

10. Matériel

Au 31 décembre 2015, le matériel acquis par la Société était entièrement amorti.

11. Engagements et éventualités

a) Actions en justice

Dans le cours normal de ses activités, la Société peut être partie à diverses actions en justice et autres affaires litigieuses dont l'issue n'est pas prévisible dans l'immédiat. La direction estime que le règlement de telles affaires n'aurait pas de répercussions négatives importantes sur la situation financière de la Société.

b) Contrat de location

En 2013, la Société a renouvelé pour une période de cinq ans prenant fin le 31 décembre 2017 le contrat de location de ses bureaux. Le loyer est de 62 601 \$ par année.

12. Informations à fournir sur la juste valeur

- a) La valeur comptable des actifs et des passifs financiers autres que les obligations se rapproche de leur juste valeur étant donné qu'il s'agit d'instruments financiers à court terme.
- b) La Société applique une hiérarchie pour classer les données servant à mesurer la juste valeur. Le tableau ci-dessous indique dans quelle mesure la Société utilise les cours du marché (niveau 1), des modèles internes fondés sur des données du marché observables (niveau 2) et des modèles internes ne comportant pas de données du marché observables (niveau 3) pour évaluer ses placements en obligations et en titres de capitaux propres ainsi que les produits dérivés :

	Total
Niveau 1	- \$
Niveau 2	47 525
Niveau 3	-
Total	47 525 \$

13. Gestion des risques financiers

a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque que la Société subisse une perte financière si une contrepartie manquait à ses obligations envers elle. Les placements détenus dans le fonds d'indemnisation et les fonds déposés auprès d'une institution financière sont les seuls actifs qui sont exposés à ce type de risque. Pour atténuer le plus possible son exposition au risque, la Société a élaboré une politique de placement exhaustive.

De façon générale, la Société a pour politique d'être aussi prudente que possible dans ses placements afin de protéger ses capitaux contre tout risque financier et tout risque de marché indus, tout en maintenant un accès rapide aux fonds et en faisant en sorte que leur valeur augmente. Les placements se composent de titres à revenu fixe et d'équivalents de trésorerie de grande qualité. Les fonds ne peuvent pas être investis dans des actions. La politique de placement de la Société inclut également des limites quant à la composition du portefeuille, à la qualité des placements et à leur durée ainsi que des limites par catégorie d'émetteurs, par émetteur et par secteur d'activité.

Le tableau qui suit présente la ventilation du portefeuille d'obligations en fonction des notations attribuées par Standard & Poors' et par Moody's, selon la plus élevée des deux, au 31 décembre.

Notation	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Valeur comptable	Pourcentage du portefeuille	Valeur comptable	Pourcentage du portefeuille
AAA	31 356 \$	67,3 %	30 844 \$	68,7 %
AA	13 433	28,8 %	14 069	31,3 %
BBB	1 789	3,9 %	-	-
Total	46 578 \$	100,0 %	44 913 \$	100,0 %

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de perte financière pouvant résulter de la variation des taux d'intérêt. De façon générale, l'exposition de la Société à ce type de risque se limite aux revenus de placement provenant des intérêts et des dividendes, qui seront moindres dans les périodes prolongées de baisse des taux d'intérêt, car les montants investis dans des titres à revenu fixe arrivant à échéance devront être réinvestis à des taux moindres.

Au 31 décembre 2015, la direction estime qu'en théorie, une variation soudaine de 1 % des taux d'intérêt, toutes les autres variables étant égales, aurait une incidence de quelque 1 169 115 \$ (1 211 656 \$ en 2014) sur la valeur marchande des obligations.

c) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que la Société ne dispose pas des liquidités nécessaires pour respecter ses engagements financiers. La Société comble l'essentiel de ses besoins de liquidités à partir de deux sources. D'abord, les dépenses de fonctionnement courantes sont financées au moyen des cotisations annuelles qui sont approuvées par le conseil d'administration et que les assureurs membres versent à la Société au début de chaque exercice.

Ensuite, lorsqu'une société membre devient insolvable et que la Société doit indemniser des titulaires de police, celle-ci peut faire des prélèvements dans le fonds d'indemnisation. La Société peut également percevoir chaque année auprès de ses membres une cotisation générale pouvant atteindre 1,5 % des primes émises couvertes, soit environ 790 800 000 \$ en 2015 (770 550 000 \$ en 2014).

À la suite de l'accord de prêt conclu avec les liquidateurs de Canadian Millers', un montant de 3 000 000 \$ de cette capacité de cotisation est réservé au cas où la liquidation de Canadian Millers' entraînerait des obligations pour la Société.

14. Rémunération

Le personnel clé de la Société se compose des membres de son conseil d'administration et des cadres supérieurs. La rémunération versée au personnel clé au cours de l'exercice comprend les charges suivantes :

	2015	2014
Jetons de présence	75 \$	61 \$
Salaires	537	529
Avantages divers	76	76
	688 \$	666 \$

Conseil d'administration 2015-2016

Lawrie Savage

Président du conseil

Président

Lawrie Savage & Associates Inc.

Lea Algar

Ex-présidente du conseil

Service de conciliation en assurances
de dommages

Jean-François Blais

Président

Intact Compagnie d'assurance

Pierre Fromentin*

Premier vice-président

Desjardins Assurances générales

Robert Katzell**

Vice-président et chef de l'exploitation

Alberta Motor Association Insurance
Company

Paul Kovacs

Président et directeur général

SIMA

Ellen Moore

Présidente et chef de la direction

Chubb du Canada Compagnie
d'Assurance

Bruce Thompson

Directeur des programmes

Toronto Centre

Martin Thompson

Vice-président principal

RSA Canada

* S'est joint au conseil en 2015.

** A démissionné du conseil en 2015.

Comités du conseil

Audit et risque

Bruce Thompson (président)

Jean-François Blais

Lawrie Savage

Martin Thompson

Gouvernance

et ressources humaines

Lawrie Savage (président)

Lea Algar

Pierre Fromentin*

Robert Katzell**

Ellen Moore

Comité de liaison

préinsolvabilité

Lawrie Savage (président)

Lea Algar

Paul Kovacs

Bruce Thompson

Paul Kovacs

Président et directeur général

Personnel à temps plein

Ian Campbell

Vice-président

Jim Harries

Vice-président, Opérations

Grant Kelly

Économiste principal

*Vice-président, Analyse financière
et affaires réglementaires*

Tracy Waddington

Directrice, Administration

Contractuels et personnel à temps partiel

Ron Bilyk

*Conseiller, Gouvernance et gestion
des risques*

John Connor

Directeur, Réclamations

Randy Bundus

Conseiller juridique de la Société

Adresse

20, rue Richmond Est

Bureau 210

Toronto (Ontario) M5C 2R9

Téléphone : 416-364-8677

Télécopieur : 416-364-5889

www.pacicc.ca

Organismes provinciaux

Colombie-Britannique

Carolyn Rogers

Surintendante et chef de la direction
Commission des institutions financières
de la Colombie-Britannique
555, rue Hastings Ouest, bureau 2800
C.P. 12116
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 4N6
Tél. : 604-660-3555
Télec. : 604-660-3365
www.ficombc.ca

Alberta

Nilam Jetha

Sous-ministre adjointe
Conseil du Trésor et Finances
Immeuble Terrace, bureau 402
9515, 107^e Rue
Edmonton (Alberta) T5K 2C3
Tél. : 780-427-9722
Télec. : 780-427-1636
www.finance.gov.ab.ca

Saskatchewan

Ian McIntosh

Surintendant adjoint des assurances
Administration des affaires financières
et des consommateurs de la Saskatchewan
1919, Saskatchewan Drive, bureau 601
Regina (Saskatchewan) S4P 4H2
Tél. : 306-787-6700
Télec. : 306-787-9006
www.sfsc.gov.sk.ca

Manitoba

Scott Moore

Surintendant adjoint des assurances
Direction de la réglementation des
institutions financières
400, avenue St. Mary, bureau 207
Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5
Tél. : 204-945-2542
Télec. : 204-948-2268
www.gov.mb.ca

Ontario

Brian Mills

*Directeur général et surintendant
des services financiers intérimaire*
Commission des services financiers
de l'Ontario
5160, rue Yonge, 17^e étage, C.P. 85
North York (Ontario) M2N 6L9
Tél. : 416-250-7250
Télec. : 416-590-7070
www.fsco.gov.on.ca

Québec

Louis Morisset

Surintendant et président-directeur général
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Tél. : 418-525-0337
Télec. : 418-525-9512
www.lautorite.qc.ca

Nouvelle-Écosse

William Ngu

*Surintendant intérimaire des assurances,
caisses populaires et compagnies de fiducie
et de prêts*
Ministère des Finances
C.P. 2271
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3C8
Tél. : 902-424-7552
Télec. : 902-424-1298
www.gov.ns.ca

Île-du-Prince-Édouard

Robert Bradley

Surintendant des assurances
Ministère de la Justice et de la Sécurité
publique
C.P. 2000
105, rue Rochford
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N8
Tél. : 902-368-4550
Télec. : 902-368-5283
www.gov.pe.ca

Nouveau-Brunswick**Angela Mazerolle***Surintendante des assurances*

Ministère de la Justice
Commission des services financiers et
des services aux consommateurs
225, rue King, bureau 200
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 1E1
Tél. : 886-993-2222
Télé. : 506-658-3059
www.fcnb.ca

Terre-Neuve-et-Labrador**John O'Brien***Surintendant des assurances*

Division de la réglementation des
services financiers
Immeuble Confederation, bloc Ouest
2^e étage
C.P. 8700
St. John's (Terre-Neuve) A1B 4J6
Tél. : 709-729-4909
Télé. : 709-729-3205
www.servicenl.gov.nl.ca

Territoires du Nord-Ouest**Douglas Doak***Surintendant des assurances*

Ministère des Finances
Gouvernement des Territoires
du Nord-Ouest
C.P. 1320, YK-3
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 2L9
Tél. : 867-920-3423
Télé. : 867-873-0325
www.fin.gov.nt.ca

Yukon**Michael Noseworthy***Surintendant des assurances*

Ministère des Services communautaires
C.P. 2703 (C-5)
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
Tél. : 867-667-5111
Télé. : 867-667-3609
www.community.gov.yk.ca

Nunavut**Dan Carlson***Surintendant des assurances*

Ministère des Finances
Gouvernement du Nunavut
C.P. 2260
Iqaluit, Nunavut X0A 0H0
Tél. : 1-800-316-3324
Télé. : 1-867-979-4221
www.gov.nu.ca

Organisme fédéral**BSIF****Jeremy Rudin***Surintendant*

Bureau du surintendant
des institutions financières
255, rue Albert
Ottawa (Ontario) K1A 0H2
Tél. : 613-990-3667
Télé. : 613-993-6782
www.osfi-bsif.gc.ca

Vous trouverez la liste bilingue
des sociétés membres de la SIMA
à la page 26 de la version anglaise
du rapport.